GT F3 du 22/10/2020 – PV

Présents : Christophe Herman (coord 107) – Philippe Blondiau et Valérie Debadts (PFCSM) – Agnès Simon (Club Norwest) – Niels Osselaer (Réseau Norwest) – Inès Delafaille (CAD De Werklijn) – Anissa Benali (CRIT)

1. **Présentation du projet** [**'Job Parcours'**](https://www.esf-vlaanderen.be/nl/projectenkaart/job-parcours) **par Anissa Benali**

Projet subsidié par [ESF Vlaanderen](https://www.esf-vlaanderen.be/) en collaboration avec Levanto, Groot Eiland, [Job@Ubuntu](http://www.job-ubuntu.be/fr/home-fr/).

Pour le Job Parcours, le CRIT est partenaire d'Actiris en tant que consultant en guidance et orientation, ainsi que du VDAB en tant que catégorie 'outreaching & activiteit'.

Ces partenariats permettent un accès aux formations pour les professionnels en jobcoaching.

Le VDAB permet d'accéder à de l'immersion en NL, des stages, chèques-formation, service [GTB](https://www.gtb.be/)

Le Job Parcours permet d'accueillir un public varié :

* les usagers en santé mentale souhaitant se réinsérer ;
* les personnes émargeant du CPAS de Bruxelles-Ville et présentant des troubles de santé mentale ;
* les personnes accueillies par la Consultation Sociale d'Actiris ayant besoin de soins et d'accompagnement en santé mentale ;
* toute autre personne envoyée par un service social nécessitant des soins ou une remobilisation, une reconstruction du lien avec le monde qui l'entoure.

L'accès au Job Parcours n'est pas cumulable avec un autre accompagnement.

La personne garde néanmoins sa rémunération/ses indemnités.

L'accès se fait sur base volontaire, avec accord du médecin-conseil de la mutuelle.

Les personnes suivies en Job Parcours sont inscrites chez Actiris ou au VDAB en mode 'passif', c.-à-d. sans obligation de contrôle auprès de ces deux administrations.

Le suivi dure de 6 mois à 2 ans.

Les chiffres et statistiques ne seront disponibles que dans le futur, étant donné que des partenariats sont encore toujours discutés aujourd'hui.

Il sera intéressant d'avoir alors une vue sur toutes les portes d'entrée possibles au Job Parcours.

1. **Schéma de réinsertion socio-professionnelle**

Brainstorming, remarques, …

* jeu de couleurs pour les différentes catégories ;
* ajouter des coordonnées de contact ;
* attention aux droits acquis et qui peuvent être perdu en cas de reprise d'une quelconque activité.

1. **Sensibilisation des employeurs**

* collaboration entre Le Gué & l'asbl Incontri :

création d'une BD à l'attention des employeurs et employés des entreprises.

* attention de l'employeur à la souffrance invisible pour à terme, ne pas être inattentif à la personne ;
* les préjugés par rapport à la santé mentale provoquent la fuite ;
* ETA et économie sociale ;
* accompagnement au travail par le service [GOB](https://www.vdab.be/arbeidshandicap/begeleiding.shtml) du VDAB ;
* sensibilisation via Le Phare ;
* lien avec le médecin-conseil : dans quelle mesure le travail est-il encore possible pour la personne ? ;
* quel est le contexte de travail ? les conditions de travail peuvent-elles évoluer ? 🡪 éviter l'isolement et la solitude ;
* prime d'insertion pour les employeurs lorsque le handicap est reconnu par Le Phare (-30% de charges patronales).